

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Basilique et colline de Vézelay

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

- France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

84bis

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1979

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
	0 / 0	?	?	?	
	0 / 0	?	?	?	
Colline de Vézelay, Vézelay, Yonne, Bourgogne	47.466 / 3.748	178	9186.5	9364.5	1979
Corbigny, Vézelay, Yonne, Bourgogne	47.456 / 3.736	5	9186.5	9191.5	1979
Total (ha)		183	18373	18556	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Basilique et colline de Vézelay: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1979 et de sa zone tampon approuvé en 2007 - carte administrative	01/04/2011	
Basilique et colline de Vézelay: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1979 et de sa zone tampon approuvé en 2007	01/04/2011	
Basilique et colline de Vézelay: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1979	01/04/2011	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin
Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des

patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Gael Tournemolle
DRAC Bourgogne
Responsable « espaces protégés »

Commentaire

Monsieur le Maire Vézelay Hôtel de Ville 89450 Vézelay 03 86 33 24 62 vezelay.mairie@wanadoo.fr Madame le Maire d'Asquins Hôtel de Ville 89450 Asquins 03 86 33 20 14 mairie.asquins@wanadoo.fr Monsieur le Maire de Saint-Père-sous-Vézelay Hôtel de Ville 89450 Saint-Père-sous-Vézelay 03 86 33 26 62 mairie-saint-pere@wanadoo.fr DRAC Bourgogne Gael Tournemolle Responsable « espaces protégés » 39/41, rue vannerie 21000 Dijon Téléphone: 03.80.68.50.78 Email: gael.tournemolle@culture.gouv.fr

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [La basilique de Vézelay vous accueille](#)
3. [Vézelay, la « colline éternelle » \(Office de Tourisme de Bourgogne\)](#)
4. [Office de Tourisme de Vézelay](#)

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

Commentaire

Incorporé au programme "Les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe" depuis 1987

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Commentaire

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 par l'Etat français et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(vi)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

critère i : basilique (architecture et décor sculpté) en point d'orgue du paysage / lien organique entre le bourg et l'abbaye dans un site morphologiquement contraint critère vi : parcours depuis le bourg médiéval (architecture civile de commerce et d'accueil), à l'église puis les terrasses ouvertes sur le grand paysage et l'espace / organisation du territoire par des ordres religieux autour des fonctions d'accueil et de pèlerinage (Franciscains, Hospitaliers, Templiers)

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
3.1	Habitat et développement							
3.1.1	Habitat							
3.1.2	Développement commercial							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
3.2	Infrastructures de transport							
3.2.1	Infrastructures de transport de surface							
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport							
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services							
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
3.3.4	Installations localisées							
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques							
3.5.4	Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques							
3.5.10	Exploitation forestière/production de bois							
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
3.9	Autres activités humaines							
3.9.3	Entraînement militaire							
3.13	Gestion et facteurs institutionnels							
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact							
3.13.2	Activités de recherche / de suivi à fort impact							
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.2	Infrastructures de transport				
3.2.1	Moins de 10%	Fréquent	Significatif	Capacité moyenne	En hausse
3.2.4	11-50%	Fréquent	Significatif	Capacité moyenne	En hausse
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services				
3.3.2	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité faible	En hausse
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques				
3.5.10	11-50%	Intermittent/sporadique	Significatif	Capacité faible	Statique
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine				
3.8.6	51-90%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	En hausse
3.9	Autres activités humaines				
3.9.3	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité faible	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

3.9.3 : passage sporadique d'avions de chasse à basse altitude à proximité de la basilique et du bourg. Le "bang" supersonique occasionne de fortes vibrations sur les maçonneries. Le couloir aérien a été légèrement décalé à la demande des autorités locales mais reste très proche.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Le rapport périodique est l'occasion de s'interroger sur les échelles du site : délimitation du bien, celle de la zone tampon (intégrer le site inscrit dans le département de la Nièvre) et aire de sensibilité pour intégrer les crêtes délimitant l'horizon (cf rapport 2005 – sujet des éoliennes) et incluant des itinéraires de découverte (randonnées et pèlerinages).

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, December 12, 2005

• Question 6.02

Protection au titre des Monuments historiques :

L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque si le préfet de région n'a pas donné son consentement.

Les travaux s'exécutent sous sa surveillance. (Art L. 621-9 du code du patrimoine)

L'immeuble situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé («Est considéré (...) comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé (...) tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 m.») ne peut faire l'objet d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. (Art L621-31 du code du patrimoine)

Protection au titre des zones de protection (ZPPAUP) :

A l'initiative des communes intéressées, des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Ces zones sont délimitées et pourvues d'un règlement adapté (art. 642-1 du code du Patrimoine).

Protection au titre des Secteurs sauvegardés :

Un secteur sauvegardé est un secteur où un ensemble d'immeubles, nus ou bâtis, justifient une conservation et une restauration. Un secteur sauvegardé est l'objet d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui peut prescrire la conservation de tout ou partie des immeubles (intérieur comme extérieur), il peut aussi prescrire la démolition d'éléments indésirables (art. 313-1 du Code de l'Urbanisme)

Protection au titre des Sites :

Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale (code de l'Environnement, art. L 341-10).

Les sites inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sans que l'administration en soit avisée quatre mois à l'avance (code de l'Environnement, art. L 341-1)

Commentaire

- protection au titre des sites (Code de l'Environnement) : site inscrit et classé du Vézélien en 1998 - Vézelay protection au titre des monuments historiques (Code du Patrimoine) : basilique 1840, remparts 1875/ 1995 / 1998 et 8 autres monuments au long des XXe et XXIe siècles secteur sauvegardé (Code de l'Urbanisme) : création en 1993, approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur en 2008 - Asquins protection au titre des monuments historiques (Code du Patrimoine) : église 1926

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon **sont inadaptées** au maintien de la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection proposition d'aire de sensibilité incluant les crêtes composant l'horizon (éoliennes). ingénierie locale pour la mise en oeuvre des mesures de protection projet d'Opération Grand Site (OGS) : contrat avec l'Etat pour l'aménagement et la gestion d'un grand site touristique 4.2.4 : les protections concernant la zone avoisinant le bien et la zone tampon sont indirectes et leur objet ne correspond pas à la préservation de la VUE (régime agricole ou forestier...). Il y a peu de document d'urbanisme.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, December 12, 2005

• **Question 5.04** Plans en place prévoyant la création d'un "comité directeur" :
Aucun.

• **Question 5.05**

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion consensuelle

Précisions concernant le système de gestion :

La basilique de Vézelay (propriété de la Commune) est affectée au culte catholique et gérée par une communauté ecclésiastique, sous le contrôle d'un Conseil Mixte, comprenant la commune, l'évêché et l'état. Le village comprend différents monuments historiques, appartenant à la commune ou à des particuliers. La municipalité est responsable de la conservation des Monuments lui appartenant et de la gestion du futur Plan de sauvegarde.

L'autorité affectataire est l'archevêque de Sens représenté localement par le curé de la paroisse. Outre la célébration des offices paroissiaux, messe dominicale – baptêmes – enterrements – mariages, le curé est responsable de l'utilisation de la Basilique, concerts – manifestations, et veille à ce qu'il n'y ait pas de désordres avec les visites par exemple.

La congrégation de la Fraternité des frères de Jérusalem et la Fraternité monastique des sœurs de Jérusalem célèbrent tous les offices monastiques (3 fois par jour) et assure l'entretien courant de l'édifice (ménage - fermeture et ouverture – sonnerie des cloches) ainsi qu'une mission touristique sur la basilique en organisant environ 52 visites guidées de groupes.

Commentaire

système de gestion : outils règlementaires de protection avec mise en oeuvre partagée entre Etat et collectivités basilique : le maire veille, avec le clergé affectataire à l'entretien, la sécurité et à la coexistence des activités culturelles, touristiques et culturelles. 1 schéma directeur doit être approuvé par les collectivités. bourg et colline : le secteur sauvegardé comprend 10 monuments historiques zone tampon : OGS en cours d'étude depuis 2010, comité de pilotage créé, env. 20 communes

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Les documents pour la gestion ne sont pas tous récents Plan d'Occupation des Sols (POS) de Vézelay et d'Asquins devraient être transformés en Plans Locaux d'Urbanisme. Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est envisagé. Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PSMV) depuis 2008 plan de gestion de l'espace forestier et viticole du site classé depuis 2009

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal) ?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

il n'existe **pas de plan de travail / plan d'action annuel**

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Faible
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Excellente

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **participent directement** à toutes les décisions pertinentes concernant la gestion, par exemple la cogestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des **contacts réguliers** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, et une **importante coopération** en matière de gestion

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

question 4.3.10 concerne le secteur forestier et viticole, mais pas de dimension industrielle L'insuffisance de coordination et programmation des actions entre les différents niveaux pour la gestion touristique, économique, patrimoniale et paysagère a amené l'Etat à proposer en 2010 aux collectivités locales la

mise en place d'une Opération Grand Site. Le schéma directeur pour la mise en valeur de la basilique et du bourg (validé en 2012) constitue un accompagnement de ce projet.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

site classé 1998 Plan de Sauvegarde et de mise Mise en Valeur (PSMV) du Secteur Sauvegardé2008 Opération grand site (OGS) en cours Une Opération Grand Site est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	15%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	50%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	30%
Gouvernemental (Local / municipal)	5%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

0

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certains équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

Rapport périodique - Deuxième cycle

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

L'Etat et les grandes collectivités sont contraints (avec l'aide de l'Europe : FEDER) de se substituer aux collectivités locales (ex : Vézelay 470 habitants) au regard de l'importance du patrimoine et du flux touristique en jeu (1 million de visiteurs en 2009). L'insuffisance des équipements d'accueil et l'absence de structure de gestion motive la mise en place de l'Opération Grand Site. Cette structuration pourra aussi lever les difficultés de coopération entre collectivités locales.

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	0%
Temps partiel	100%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanent	100%
Saisonniers	0%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	80%
Bénévoles	20%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Moyenne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Excellente
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellent
Education	Excellent

Section II-Basilique et colline de Vézelay

Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Excellent
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Excellent

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

La dernière campagne de restauration des couvertures de la basilique a représenté 2,5M€ sur 9 ans mais ne correspond qu'à des urgences de maintien du patrimoine, non à sa mise en valeur.

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Tympan les peuples de la terre dans la pensée et l'art roman, Le Gallic Thèse doctorat Rennes 2012 Les chapiteaux romans historiés..., Huys-Clavel, Thèse doctorat Avignon 2005 Le chevet de la Madeleine..., Timbert, Thèse doctorat Besançon 2001 Basilique Etude préliminaire à restauration, Decaris 2003 Portails de la nef, étude archéol., Büttner CEM 2012 Cloître, rapport de fouille, Sapin CEM 2011

Rapport périodique - Deuxième cycle

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Comité scientifique pour la restauration et la mise en valeur de la basilique, étude élargie au bourg et à la colline : travaux non encore publiés. Multiplicité des publications mais pas de mise en relation et exploitation raisonnée des résultats issus des divers domaines de recherche. voir aussi Fortifications, Jolimet, maîtrise Dijon 2004 Porte Neuve, Faucherre, Dangles, Bull. Monumental 2012

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans un seul emplacement et facilement visible par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Faible
Entreprises et Industries locales	Faible

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais **il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non nécessaire
Musée de site	Faible
Guichets d'information	Non fournis mais nécessaires
Visites guidées	Appropriée
Sentiers / itinéraires	Faible

Section II-Basilique et colline de Vézelay

Matériaux d'information	Faible
Transports prévus	Faible
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Le projet d'OGS comprend un volet éducation, information, sensibilisation qui pourra prendre en compte la VUE et l'inscription au PM, à destinations des différents publics, notamment par un volet d'éducation artistique et culturelle pour le jeune public. Le schéma directeur autour de la basilique inclut une refonte du musée lapidaire actuel (origine XIXe s) dans un centre d'interprétation.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	En baisse
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Forte augmentation (100 %+)
Il y a quatre ans	Stationnaire
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Lieux d'hébergement
Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

Il y a une **certaine gestion** de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

La gestion actuelle du flux des visiteurs est assurée par les mesures essentielles (contrôle d'accès, parkings, statuts des espaces etc etc). Le projet d'OGS + schéma directeur entend améliorer cette gestion. Comptage automatique des entrées

par capteurs (Agence de Développement Touristique de l'Yonne). information : + de 1000 visites guidées par an.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de suivi**, mais il n'est pas planifié

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Faible
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Moyenne
Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est **en cours**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

recommandations : cf Rapport périodique 2006 (résumé section II) - circulation automobile : mise en œuvre prévue dans les projets d'OGS et de schéma directeur - sauvegarde des remparts : actions ponctuelles sur propriétés publiques (secteur Porte Neuve et Remparts Maison J. Roy). Ruinification active sur la majorité du linéaire restant, public ou privé (89 propriétaires sur 2km, 15M€ minimum)

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
3.2	Infrastructures de transport						
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	critère (i) : atteinte à l'expression du génie créateur humain par la perturbation du cadre de vie (visuel + nuisances). C'est aussi un facteur de développement critère (vi) : atteinte à la sérénité et la cohérence du "parcours" vers la basilique	envisager la domestication de la route	néant	néant	néant	Présence d'une route départementale à fort trafic traversant le bourg
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport	relève du critère (i) : évaluation de l'atteinte à l'expression du génie créateur humain, notamment par les projets d'équipements nécessaires à la vie touristique du site. problématique du transit des poids lourds.	application de la législation patrimoniale / encadrement par future OGS	collaboration entre services de l'Etat et collectivités responsables / futur comité de suivi OGS	questions récurrentes, pas de calendrier à ce stade (attente OGS)	selon les cas : Conseil général / Communes / Communauté de Communes du Vézélien	Projets récurrents d'espaces publics dans le bourg, d'aménagements routiers, et de parkings. Le projet d'OGS doit en soutenir le développement et en assurer la qualité et l'intégration. La traversée par les poids lourds dégrade le cadre de vie.
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	critère (i) : évaluation de l'atteinte à l'expression du génie créateur humain, notamment dans l'altération du rapport entre les dimensions culturelles et paysagères critère (vi) : préservation du rapport naturel entre la terre et le ciel	avis réglementaires / sensibilisation des collectivités et des services de l'Etat, dans un contexte actuel global de promotion des installations éoliennes / suivi volontariste des contentieux	suivi par le STAP dans le cadre du "pôle énergie" (préfet de département)	actuel et récurrent	promoteur privés en partenariat avec les collectivités locales	Développement national de l'éolien industriel dans le cadre d'une politique globale, indépendamment du contexte culturel et patrimonial. Le volet éolien du SRCAE exclut la zone tampon et instaure une "zone de vigilance accrue" pour le cadre distant
3.5	Utilisation/modification des ressources biologiques						
3.5.10	Exploitation forestière/production de bois	critère (i) : équilibre entre dimension naturelle et culturelle du site critère (vi) : préservation du contexte paysager naturel mettant en valeur le promontoire spirituel	néant	néant	néant	Office national des Forêts et propriétaires privés	l'exploitation forestière permet le maintien du contexte naturel du site mais les contreforts boisés masquent le pied de rempart et les falaises
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	critère (i) : évaluation de l'atteinte à l'expression du génie créateur humain, notamment par les projets d'équipements nécessaires critère (vi) : préservation des valeurs du bien et respect de l'identité, y compris symbolique et spirituelle	dans le cadre de la future OGS	collaboration entre services de l'Etat et collectivités responsables / futur comité de suivi OGS	actuel et récurrent + future OGS	selon les cas : Conseil général / Communes / Communauté de Communes du Vézélien / privés	Le projet OGS entend donner les moyens d'un développement touristique raisonné et respectueux du bien et de ses valeurs. L'enjeu est la qualité et l'intégration des équipements nécessaires : accueil et confort du visiteur, hébergement public ou privé
3.9	Autres activités humaines						

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.9.3	Entraînement militaire	critère (i) : atteinte physique au bien expression du génie créateur humain, par les vibrations des passage ultrasoniques critère (vi) : atteinte à la dimension spirituelle	néant	néant	néant	néant	survol de la colline ou de la vallée par un couloir d'entraînement de l'aviation militaire

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.2 Mesures de protection							
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.2.4	Les mesures de protection sont inadaptées	il serait souhaitable de mettre en place une mesure de gestion du cadre distant, notamment au regard des projets de grande hauteur (éoliennes). Le schéma régional instaure tout de même une "vigilance accrue"	Un Schéma de Cohérence Territorial devrait être engagé dans les années à venir.	Etat / collectivités locales	Le Schéma de Cohérence Territorial pourra apporter un premier cadre de protection des horizons		
4.7 Gestion des visiteurs							
4.7.4	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial	étude du Schéma directeur, validée par la commission nationale des monuments historiques / installation d'un comité scientifique pour suivre cette étude	schéma directeur rendu en 2012	communes / Etat / clergé affectataire	Le schéma directeur basilique-bourg-colline accompagne le projet d'OGS sur cette question. Il traite notamment des circulations, de l'accueil, de l'interprétation du bien, et de l'ouverture vers le territoire		
4.8 Suivi							
4.8.1	Peu de suivi dans le périmètre du bien	Opération Grand Site : comité de pilotage et comité technique Suivi quotidien : municipalité Suivi régulier par l'Etat (sous-préfecture, DRAC-STAP, DREAL, DDT). Mise en place d'un comité scientifique projet de recrutement d'un chargé de mission	mise en place prévue dans le cadre de l'OGS	mise en place prévue dans le cadre de l'OGS	Le projet d'OGS prévoit la mise en place d'une structure de suivi, qui pourra répondre au besoin de suivi du bien du PM (cf Charte septembre 2010)		

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Site relativement préservé mais sans réels moyens de gestion. La priorité donnée à la basilique masque l'état sanitaire critique des espaces publics et des remparts soulignant la silhouette de la ville. L'enjeu de gestion se concentre sur le maintien de l'intégrité du bien dans le cadre des aménagements et transformations nécessaires pour le maintien et le développement d'une activité économique

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Sans objet
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Pas d'effet
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Sans objet
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Sans objet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Le statut de patrimoine mondial induit une vigilance accrue sur l'ensemble des problématiques de ce site de la part des gestionnaires et des services des collectivités et de l'Etat. Ce statut permet également de justifier un accompagnement financier spécifique au regard de la modestie des moyens de la commune.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Communauté locale

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

La vision statistique obère une grande partie de l'analyse qualitative. Certaines questions ne correspondent pas vraiment aux réponses proposées. La définition des termes employés serait appréciée pour permettre une appropriation par les gestionnaires locaux et leurs partenaires. Les actions de gestion, les compétences mises en jeu, les objectifs et les résultats ne font forcément l'objet de "plans" formalisés (ex 4.4.15 ou 4.5.2). Cette approche ne doit pas être systématisée.

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Bon
Représentant de l'Etat partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

Le concept de valeur universelle exceptionnelle
La valeur universelle exceptionnelle du bien
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Aucun
Etat partie	Satisfaisant
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Aucun

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**

Raison de la mise à jour : La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 par l'Etat français et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

Exercice utile s'il est partagé et ouvre une dynamique nouvelle. Difficulté à mobiliser tous les acteurs, souvent ignorants des présupposés du patrimoine mondial, dans un calendrier contraint. Crainte de voir la dynamique autour du patrimoine mondial retomber après l'exercice formel.